



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 18 JANVIER 2022

**Présents** : MM. Plassart – Febvay - Chuppe - Lacour

**Comité** : M. Letellier

**Excusés** : MM. Andrieu - Brognara - Da Mata - Chuppe

### À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

## FORMATION

**Formation des commissaires aux outils informatiques.**  
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.